

2023/.....

Parafe

**DELIBERATION N°426**

**OBJET : FIXATION DU COÛT ANNUEL D'UN ÉLÈVE DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

Entendu l'exposé de Madame Josyane MELEARD, Adjointe au maire ;

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Education et notamment l'article L.212-8 ;

Vu la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité entre le public et le privé ;

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012, précisant les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat ;

Vu l'avis de la commission petite enfance, vie scolaire et activités périscolaires ;

Considérant la nécessité de fixer le coût annuel de fonctionnement par élève dans l'enseignement public communal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

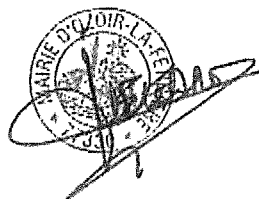
**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**DECIDE** de fixer le coût annuel de fonctionnement par élève, dans l'enseignement public communal à 645 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 14 décembre 2023

La secrétaire de séance,  
Josyane MELEARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 14 décembre 2023

Le Maire,  
Jean-François QNETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

Conseillers en exercice :	35
Présents :	24
Absents :	11
Pouvoirs :	10
Votants :	34

Convoqués le : 08 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 14 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

**PRESENTS :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziaïn TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARÉS, Madame Lucie CZIFFRA.

**ABSENTE :** Madame Béatrice LAINE

POUVOIRS DE :	Madame Suzanne BARNET	à	Madame Espérance AUDINEAU
	Monsieur Jean-Claude DEBACKER	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
	Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
	Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Jean-François ONETO
	Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
	Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
	Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
	Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Monsieur Malek BENSAL
	Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Madame Antoinette JARRIGE
	Madame Laëtitia DEVRIENDT	à	Madame Aline PALOMARÉS

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

\* Il est à noter que Monsieur Patrick SALMON a quitté la séance après le vote de la délibération n°410 (Délégation du service public du marché d'approvisionnement – choix du concessionnaire et du contrat de concession) et a donné pouvoir à Monsieur Patrick VORDONIS,

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-677-217700600-20201214-DEL18\_413\_2